

SCHEMA DE MISE EN PLACE D'UN PPMS

J IDENTIFIER LES RISQUES MAJEURS

- Û Connaître les risques majeurs menaçant l'école ou l'établissement **en contactant** :
 - ⊖ le **Rectorat** service sécurité et citoyenneté Politique de la ville
(Coordonnateur Académique Risque Majeur, Correspondant Académique sécurité),
 - ⊖ la **Préfecture** :
 - le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
 - le Dossier Communal Synthétique (DCS)
 - ⊖ la **Mairie** : le DCS et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
 - ⊖ Le ministère chargé de l'environnement facilite l'accès à l'information sur le site Internet : <http://www.prim.net>

- Û Contacter les collectivités territoriales et les services de secours : Le PPMS doit s'articuler avec les autres documents de sécurité de l'école ou de l'établissement et avec l'organisation des secours extérieurs.

Le PPMS est un plan particulier donc adapté aux spécificités de l'école ou de l'établissement.

Il doit prendre en compte :

- ⊖ les risques technologiques ou naturels liés à son environnement,
- ⊖ ses composantes (effectifs, nombre de bâtiments, vulnérabilité du bâti...)
- ⊖ la prise en charge particulière des élèves et personnels
 - ✚ lors des activités « extra-muros » (piscine, gymnase, stade...),
 - ✚ durant les horaires d'internat ou d'activités péri éducatives,
 - ✚ des handicapés ou élèves bénéficiant d'un P.A.I.
- ⊖ les gradations possibles dans l'ampleur de l'accident et la progressivité éventuelle de ses conséquences.

J PERSONNES RESSOURCES

Constituer un groupe de personnes ressources pluri catégoriel et définir leurs missions en cas de gestion de crise :

École

- ⊖ Directeur(trice)
- ⊖ Personnel enseignant,
- ⊖ ATOS / ATSEM,
- ⊖ Aides éducateurs...

Collège ou Lycée

- ⊖ Personnel de direction,
- ⊖ Personnel enseignant,
- ⊖ Personnel d'éducation et de surveillance,
- ⊖ Personnel ATOS,
- ⊖ Personnel de santé,
- ⊖ Aides éducateurs...

Rôle du groupe de personnes ressources

Avant l'événement ce groupe est chargé d'aider le Directeur d'école ou le Chef d'établissement à élaborer le PPMS,

Pendant l'événement d'assurer :

- ⊖ l'encadrement des élèves et des personnels,
- ⊖ la mise en œuvre des mesures de sauvegarde,
- ⊖ les liaisons entre les zones de mise en sûreté,

la communication avec les autorités, les secours et les familles.